Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 71 (1976)

Heft: 1-fr

Artikel: "La fin d'un commencement" : conférence de clôture de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, à Amsterdam

Autor: Eberle, Ambros

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174548

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction

«La fin d'un commencement» – Conférence de clôture de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, à Amsterdam

Le contenu de ce numéro spécial, deux fois plus épais qu'un fascicule ordinaire de la revue *Heimatschutz,* est consacré à la conclusion de l'Année européenne du patrimoine architectural, et plus particulièrement au concours entre communes organisé sur le plan européen et qui a donné pour la Suisse un résultat extrêmement réjouissant. Quant à la conférence réunie à Amsterdam en octobre 1975, elle apparaît comme «la fin d'un commencement» – oui, un bon début qui devra avoir des suites positives; elle s'est achevée par une Déclaration, énumérant un certain nombre de principes, dont nous ne voudrions pas priver nos lecteurs. Enfin les brefs exposés qui, du point de vue de la protection du patrimoine architectural, concernent le travail entrepris ou réalisé en Suisse et, avec un mot de conclusion de l'ancien conseiller fédéral L. von Moos, complètent ce numéro, il sied de les considérer comme des rapports intermédiaires.

Le point culminant de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 a été la conférence de clôture qui s'est déroulée du 21 au 25 octobre à Amsterdam, avec la participation de quelque 1200 délégués et observateurs de plus de 30 pays et de divers organismes internationaux. Ce congrès, organisé par le Conseil de l'Europe, était présidé par lord Duncan-Sandys, président d'Europa Nostra (fédération européenne des associations privées pour la sauvegarde du patrimoine).

Le rapporteur général du congrès, ouvert par le prince Claus des Pays-Bas, était le professeur Alfred-A. Schmid, de Fribourg, président de la Commission fédérale des monuments historiques. Faisaient en outre partie de la délégation désignée par le Conseil fédéral: l'ancien conseiller fédéral L. von Moos (chef de la délégation), président de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine; M. Max Altorfer, directeur au Département fédéral de l'intérieur; le professeur à l'Ecole polytechnique fédérale C.-A. Beerli; M. Ami Delaloye, architecte; Mme Sybille Heusser, architecte; le professeur Paul Hofer; le professeur A. Knœpfli; M. Fritz Lauber, vice-président de la Commission fédérale des monuments historiques; M. Yves Moret, du Département politique fédéral; le conseiller aux Etats et professeur Olivier Reverdin; M. Ariste Rollier, président de la Ligue suisse du patrimoine national; le professeur H.-R. Sennhauser, vice-président de la Société de l'histoire de l'art en Suisse; le professeur Jean-Pierre Vouga, vice-délégué à l'aménagement du territoire, du Département fédéral de justice et police; M. Albert Wettstein, directeur de l'Œuvre suisse pour l'artisanat; M. Pit Wyss, président de la section zuricoise du «Heimatschutz», ainsi que M. Ambros Eberle, secrétaire du Comité national suisse.

Le travail des congressistes a été réparti entre sept commissions. Dans celle que présidait le conseiller aux Etats genevois O. Reverdin («Sauvegarde du patrimoine architectural dans le cadre du plan d'aménagement régional et local»), la contribution de l'architecte suisse Sybille Heusser, sur le thème de l'inventorisation des monuments et sites dignes de protection, a été particulièrement remarquée. D'autres commissions ont traité des questions suivantes: la protection intégrale d'un site implique la participation responsable des autorités et la collaboration de la population; le succès dépend dans une large mesure de la prise en considération de tous les aspects sociaux; la «conservation intégrée» implique une extension des bases légales et de l'appareil administratif. On a discuté en outre: de la façon de réunir les moyens financiers indispensables, ainsi que des méthodes, des techniques et des expertises.

Le congrès a été couronné par l'adoption unanime de la «Déclaration d'Amsterdam», élaborée par les commissions, puis présentée et commentée par le prof. Schmid, rapporteur général, lors de la manifestation de clôture, en présence de la reine Juliana. On y insiste tout particulièrement sur les aspects humains et sociaux d'une moderne protection des sites. Il ne s'agit pas seulement de monuments remarquables, mais plus encore de la préservation et de la réanimation d'ensembles architecturaux, urbains ou villageois, qui réunissent l'agrément de l'habitat et la chaleur humaine, et sont de véritables «chez soi».

Lors de cette ultime séance, le chef de la délégation suisse, M. L. von Moos, a également pris la parole. Il a relevé le caractère particulier de la protection du patrimoine architectural dans un pays à quatre cultures comme le nôtre, et les problèmes spécifiques qui se posent dans les régions de montagne; puis il a conclu en ces termes: «Peu d'idées lancées dans l'enceinte du Conseil de l'Europe ont suscité non seulement dans les moyens de communication de masse mais encore dans la population suisse elle-même une prise de conscience aussi nette de son patrimoine national et de la nécessité de le préserver. Ceux qui sont à l'origine de cette Année reçoivent par là le témoignage, et partant la satisfaction, que l'homme contemporain se préoccupe de la «qualité de sa vie» et qu'il est sensible à tout ce qui peut l'améliorer et l'embellir. Il nous appartient maintenant à tous de faire éclore la semence, d'amener la plante à sa floraison. L'Année européenne n'est qu'un début, un point de départ pour lequel nous restons profondément redevables au Conseil de l'Europe et à sa Commission des monuments et sites. «Un avenir pour notre passé», mais aussi «un avenir pour notre présent», doit maintenant devenir notre devise.»

C'est aussi dans le cadre de ce congrès que le jury européen a proclamé les résultats du concours des communes. Quarante communes de six pays ont été primées. La Suisse s'est signalée par douze travaux primés.

Dans l'ensemble, la conférence d'Amsterdam peut être considérée comme un grand succès, même si elle n'a pas apporté de nouveautés révolutionnaires. Le fait qu'une trentaine de pays européens de l'Est et de l'Ouest y aient participé avec des délégations généralement nombreuses et représentatives, composées des meilleurs experts de l'administration, des universités et des associations privées, et conduites le plus souvent par des chefs de délégation ayant rang de ministres, témoigne de l'importance que les pays d'Europe attachent à la protection du patrimoine architectural. Les nombreux contacts entre praticiens de la protection des sites, à l'échelon moyen et supérieur, qui se sont rencontrés à Amsterdam, ont été aussi d'un grand intérêt.

Ambros Eberle